AFGC - DOCUMENT N° 149

PROCEDURE DE LIVRAISON GAZ CONDITIONNES (Réf.: 29P) Inflammable Comburant Non toxique non Toxique Corrosif Dangereux pour Récipient sous inflamm<u>able</u> pression l'environnement Logo Société **PROTECTIONS** INTERDICTIONS LE CONDUCTEUR DOIT RESPECTER LES PROTOCOLES DE SECURITE. LES EXIGENCES DE SECURITE ET DE SURETE ETABLIES PAR LE SITE DE LIVRAISON Stationner le véhicule sur l'aire prévue à cet effet. Cette aire doit être appropriée au déchargement et au rechargement des récipients de gaz à l'aide des équipements de manutention utilisés, chariots de parc, chariot embarqué, grue ou hayon élévateur Si possible, positionner le véhicule dans le sens du départ Mettre le frein de parking. Arrêter le moteur si celui-ci n'est pas utilisé pendant le déchargement ou le chargement Caler le véhicule dans les deux sens de déplacement. Baliser la zone, si requis par le site Mesures d'accueil préalables au déchargement, Vérifier l'absence de feu nu ou de travaux à proximité, l'évolution ou la circulation de personnes chargement par ou d'engins le conducteur Mettre les gants de protection et les autres EPI requis ou par le En cas de transport de gaz toxique, disposer d'un masque de protection respiratoire conforme personnel du aux exigences de l'ADR, prêt pour être rapidement utilisé client Prendre connaissance des consignes en cas d'accident, repérer les équipements de secours et d'intervention Si le déchargement et le chargement sont faits par un employé du client, le conducteur ne doit pas être dans la cabine de conduite pendant le temps de ces opérations. Le site d'accueil peut exiger que les clés du véhicule soient remises à une personne désignée Dans le cas de véhicules carrossés ou bâchés, ouvrir avec précaution et laisser le compartiment de chargement s'aérer largement avant d'y pénétrer Respecter les règles d'utilisation des engins et équipements servant au déchargement et au chargement Dans le cas de changement d'emballages sur les installations du client, respecter les procédures et consignes en place pour ces opérations Déchargement Dans le cas de mise en dépôt des emballages pour les gaz, respecter les emplacements Chargement attribués aux gaz en fonction de leurs risques respectifs. Arrimer les bouteilles de gaz Arrimer fermement les emballages repris, placés dans des paniers ou sur des palettes afin de pouvoir les manutentionner et les transporter en toute sécurité Respecter les plans de chargement et la répartition des charges sur le véhicule Ne pas effectuer de tâches autres que celles qui vous ont été demandées par votre hiérarchie Calage et Caler et arrimer avec les équipements et selon les règles établies en fonction des véhicules. Les arrimages dans charges doivent être maintenues de façon à ne pas être endommagées ni provoquer d'accidents le véhicule en cours de transport. Signaler toute situation qui vous paraitrait présenter un danger lors des chargements ou déchargements Signaler toute situation qui vous paraitrait présenter un danger lors des opérations supplémentaires (changement d'emballages sur les installations, mise en place dans les Sécurité Sûreté stockages, etc.)

RANGER CONVENABLEMENT LES MATERIELS DE MANUTENTION ET LES AUTRES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS AVANT DE RETIRER LES CALES DES ROUES ET DE MONTER DANS LA CABINE, VERIFIER QUE TOUT EST EN ORDRE POUR LE DEPART **DU VEHICULE**

d'emballages livrés ou repris

des chapeaux et autres dispositifs de protection des robinets et équipements

Lors de la reprise des emballages signaler les emballages endommagés, vérifier la présence

Signaler tout écart par rapport aux données documentaires concernant les natures et nombre

AFGC - DOCUMENT N° 149

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT EN LIVRAISON (Réf. : 17C)

Logo Société







Toxique







Dangereux pour



Récipient sous

DANGER

Tous les emballages contiennent un gaz sous pression, ils peuvent exploser sous l'effet de la chaleur

Gaz non toxique, non inflammable : comme tous les gaz, sauf l'oxygène et l'air, ils sont asphyxiants- Risque d'asphyxie mortelle

Gaz inflammables: Risque d'incendie - Risque d'explosion - La flamme peut être invisible

Gaz toxique: Risque d'intoxication par inhalation ou par contact avec la peau

Gaz comburants: Peut provoquer ou aggraver un incendie

Gaz corrosif: Les gaz corrosifs sont aussi toxiques – Provoquent des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Gaz dangereux pour l'environnement : Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées

PRECAUTIONS

Fuite de gaz : - Ne pas pénétrer dans une zone d'accumulation de gaz-Se tenir à l'écart des zones basses (risque d'asphyxie, d'intoxication, etc.)

Fuite de gaz inflammables: Tenir à l'écart les sources de chaleur/d'étincelles/de flammes nues/de surfaces chaudes -Ne pas fumer - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

Fuite de gaz toxique ou toxique corrosif : Utiliser le masque d'évacuation d'urgence et vous éloigner de la zone de danger

Fuite de gaz comburant : Tenir à l'écart les matières inflammable ou combustibles, les sources d'énergie- attention aux vêtements imprégnés d'un gaz comburant, ils peuvent s'enflammer facilement

Gaz dangereux pour l'environnement : Si possible sans danger, éviter l'écoulement le milieu aquatique ou dans les systèmes d'évacuation des eaux usées

PROTECTIONS













INTERDICTIONS



CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Petite fuite

- Si possible sans danger, fermer le robinet de l'emballage s'il est à l'origine de la fuite
- Ne jamais resserrer un raccord sous pression. N'utiliser que des outils ne provoguant pas d'étincelles
- Appeler les secours si la fuite ne peut être étanchée

Fuite importante

- Déclencher l'alarme, prévenir le responsable du site.
- Faire évacuer la zone de danger. Baliser la zone de danger
- Arrêter la fuite seulement si cela est possible et sans danger
- N'utiliser que des outils ne provoquant pas d'étincelles
- En cas de danger pour les personnes ou l'environnement, appeler les pompiers

Incendie

- Prévenir le responsable du site. Déclencher l'alarme. Suivre les instructions du site de livraison
- N'intervenir que sur des petits feux n'impliquant pas le gaz
- Moyens d'extinction appropriés : eau, mousse, CO2, poudre MONNEX et poudre ABC
- Si le véhicule est pris dans un incendie, éteindre l'incendie du véhicule et arroser les bouteilles si cela est possible sans danger, se protéger d'une explosion possible des récipients-Un feu d'hydrogène sera très difficile à éteindre

En cas d'asphyxie, ventiler la zone avant d'intervenir - Ne pas pénétrer dans la zone contaminée sans appareil respiratoire autonome (intervention par au moins 2 personnes)-Eloigner la victime de la zone contaminée, pratiquer la respiration artificielle et appeler les secours

Accident Premiers soins

- En cas de brûlures par le feu, ne pas enlever les vêtements qui collent à la peau
- En cas de risque d'intoxication, mettre un appareil de protection respiratoire, éloigner la victime de la zone contaminée, appeler les secours
- En cas de brûlure de la peau ou des yeux par un gaz corrosif ou par un gaz cryogénique, arroser immédiatement et abondamment avec de l'eau, consulter un médecin spécialiste

Secours à appeler



Secours: 112 - Pompiers: 18 - SAMU: 15

Hôpital: Secours du site de chargement :

N° Urgence :si possible sans danger

Document AFGC (Association Française des Gaz Comprimés): N° 29 C Consignes gaz en emballages - Rév. 1 Date: 04/2014